

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 9

**Votants:** 10

**Séance du 01 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée le 01 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Rachel BOURNIER, Geneviève BOUYOUSFI, Marie-Odile CERONI, Alain CHASSAGNE, Magali COVIN, René DOZOLME, Jean-Marc DUCHEIX, Bernard DUGAY, Nathalie GARDEL

**Représentés:** Carine MAGALHAES par Rachel BOURNIER

**Excuses:**

**Absents:** Pierre-Henry BARROY, Jérôme BEAUREGARD, Ludovic FAYON, Alexandre PEGHEON, Nathalie SARRE

**Secrétaire de séance:** Nathalie GARDEL

---

Objet: rénovation salle polyvalente demande de subvention AAP FEDER - DE 2023 15

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention concernant le projet de rénovation thermique, énergétique et d'accessibilité ERP de la salle polyvalente.

Cette demande de subvention prend la forme d'un appel à projets intitulé

FEDER 2022 - programme FEDER FSE + FTJ 2021-2027

Région Auvergne Rhône Alpes

OS5 - Type d'action 5.5.2.1

"Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes"

Elle propose le plan de financement suivant :

DEPENSES :

- montant estimé d'opération HT en € (valeur février 2023) : 682 503,00 €

RECETTES :

- appel à projets FEDER à hauteur de 80% (tel que cité ci-dessus) : 546 002,00 €

- autofinancement commune 20% : 136 501,00 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites - DE 2023 16

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

**Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- décide d'adhérer jusqu'au 31 décembre 2025 à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus, soit 75€ par an.

Madame le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Rénovation toiture le Poux et travaux de voirie : FIC 2023 et DETR 2023 2e priorité - DE 2023 17

Madame le Maire présente les 2 projets qu'elle propose d'inscrire au programme de travaux 2023 grâce à 2 dispositifs : le FIC 2023 (Fonds d'Intervention Communal 2023-2026 du Conseil Départemental) et une priorité 2 de la DETR 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'Etat).

1) projet 1 : rénovation de la toiture du bâtiment communal associatif au village du Poux : devis de l'entreprise DELAVEST : 7398,00 € H.T.

2) projet 2 : travaux de voirie : enrobé à froid entre le chemin du Bouy et Las Thioulas : devis de l'entreprise COLAS : 57 846,00 € H.T.

FIC 2023 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la session du 12 et 13 décembre 2022, le Conseil Départemental a adopté le nouveau dispositif qui s'appliquera pour les 4 prochaines années : 2023-2026.

Cette programmation doit s'accompagner du dossier complet de demande de subvention 2023.

Données du Conseil Départemental :

population INSEE : 563 habs

dépense subventionnable HT maximum 2023-2026 : 320 000,00 € H.T.

dont dépense subventionnable maximum voirie : 134 125,00 € H.T.

soit dépense subventionnable maximum hors voirie : 185 875,00 € H.T.

**PLAN DE FINANCEMENT:**

projets	CONSEIL DEPARTEMENTAL			CO-FINANCEURS		
	montant H.T.	taux	montant subvention H.T.	organisme	taux	montant subvention H.T.
1 : rénovation de la toiture bâtiment	15 055,60 €	40 %	6 022,24 €	Etat DETR	19,6 %	2 960,00 €

communal le Poux				autofinancement	40,33 %	6 073,36 €
2 : enrobé à froid entre le chemin le Bouy et Las Thioulas	57 000,00 €	40 %	24 000,00 €	autofinancement	60%	33 000,00 €
TOTAL 2023	72 055,60 €		30 022,24 €			42 033,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le programme du F.I.C. 2023 et de la DETR 2023 priorité 2 exposé plus haut,
- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: rénovation énergétique des 7 logements communaux dossiers de subvention - DE 2023 18

Madame le Maire explique que les logements communaux n'ont pas été rénovés de 1992 à 2003.

Le cabinet de maîtrise d'oeuvre Rérichon-Jalicon accompagné de l'ADHUME, ont permis de réaliser une pré-étude des travaux nécessaires à l'amélioration d'au moins 30% de l'efficacité énergétique.

Les travaux concernent essentiellement le changement des huisseries ainsi que le doublage intérieur.

La question du chauffage nécessite davantage d'investigations pour faire le choix d'un mode utilisant les énergies renouvelables, en remplacement du chauffage gaz actuel. Cela concerne une phase 2\* de ce projet à plus court terme.

Compte tenu des dispositifs existants de subvention, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE DES 7 LOGEMENTS COMMUNAUX			
DEPENSES	HT	RECETTES	HT
travaux batiments dont étude et contrôle	340000	ETAT DSIL 2023 : INSCRIPTION CRTE	122000
		ETAT FONDS VERT rénovation énergétique des bâtiments	122000
Etudes et prestations / ajustement prix	91800	REGION AUVERGNE RHONE ALPES	30000
Etudes thermiques Aide Département		Conseil Départemental : sobriété logements	70000
		AUTOFINANCEMENT	87800
TOTAL	431800	TOTAL HORS RESEAU DE CHALEUR	431800

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus, exposé ci-dessus,
- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

Objet: rénovation thermique, énergétique et accessibilité PMR salle polyvalente subvention appel à projet FEDER - DE 2023 19

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet de maîtrise d'oeuvre a réalisé une réévaluation du montant estimé des travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente et mise en aux normes accessibilité PMR d'un montant de 543 800,00 € H.T.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de subvention au titre de l'appel à projets (AAP) porté par la Direction des Fonds Européens sous l'intitulé suivant :

- Programme : Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027
- Service Guichet : Direction des Fonds Européens - Service FEDER (ARA-REG-DFE-FEDER)
- Codification : - P05 - Approches territoriales  
- TA5.5.2.1 - Accompagner les territoires non urbains fragiles d'Auvergne Rhône

Alpes.

Cet appel à projets a été déposé pour une demande de subvention à hauteur de 546 000,00 € H.T.

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION THERMIQUE ENERGETIQUE ET ACCESSIBILITE PMR SALLE POLYVALENTE			
DEPENSES	HT	RECETTES	HT
travaux batiments	543800	APPEL A PROJETS AAP FEDER EUROPE	546000
maitrise d'oeuvre	70096		
Etudes	30541		
Imprévus	38066		
		AUTOFINANCEMENT	136503
TOTAL	682503	TOTAL	682503

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus, exposé ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

Objet: rénovation du bâtiment en tiers-lieu demande de subventions - DE 2023 20

Au regard de l'évolution des dépenses, en particulier l'inflation que la commune doit anticiper, et en complément des subventions déjà acquises portées dans le plan de financement ci-dessus, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'acter la demande de subvention au titre de la DETR 2023 et du Fonds Vert rénovation énergétique des bâtiments. Compte tenu des dispositifs existants, le plan de financement prévisionnel est celui-ci :

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION DU BATIMENT EN TIERS-LIEU			
DEPENSES	HT	RECETTES	HT
travaux batiment	640000	ETAT DETR 2023 priorité 1	177975
		ETAT DSIL 2022 (acquis)	150000
revalorisation estimation suite inflation	50000	ETAT FONDS VERT rénovation énergétique des batiments	50000
maitrise d'oeuvre	70134	ETAT APPEL A PROJETS Plan Alimentaire Territorial (acquis)	164730
Etudes	37520	Conseil Départemental : FIC 2021 (acquis)	51769
		Conseil Départemental : réseau bois (acquis)	36500
Imprévus	44800	REGION AURA : aménager un 1er commerce (acquis)	87769
		AUTOFINANCEMENT	132711
<b>TOTAL</b>	<b>842454</b>	<b>TOTAL</b>	<b>842454</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus, exposé ci-dessus,
- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: animation Tiers-Lieu demande de subvention EVS - DE 2023 21

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a contacté les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), chargé des agréments de lieu en Espace de Vie Social (EVS).

L'Espace de Vie Social constitue une cellule de proximité qui touche tous les publics, à minimum les jeunes, les parents, les enfants. Ce lieu a pour vocation de renforcer les liens sociaux et familiaux et de coordonner les initiatives (citoyennes, associatives,...) favorisant la vie collective et la prise de responsabilités des usagers.

Le projet de Tiers-Lieu à Sauviat est susceptible de pouvoir obtenir un agrément, dans la mesure où il répond à ces objectifs. Pour y parvenir, il sera nécessaire de mobiliser des ressources, et en particulier les services d'une personne destinée à l'animation du lieu.

Aussi, Madame le Maire souhaite solliciter un appui financier de la CAF afin de contribuer au financement d'un poste à temps partiel pour les 10 à 12 mois prochains.

Cette période sera l'occasion de préfigurer le fonctionnement du lieu et le cas échéant, de faire une demande d'agrément à partir de 2024 si la période de préfiguration a démontré l'intérêt de l'animation.

Aussi, Madame le Maire souhaite que le Conseil Municipal délibère sur :

- l'acceptation de mettre en oeuvre une période de préfiguration du fonctionnement du Tiers-Lieu à partir de ce dispositif ;
- le dépôt d'une demande de soutien financier auprès de la CAF pour un montant de 10 000 € ;

- le recrutement d'un animateur permettant l'ouverture du Tiers-Lieu de 2 à 3 demi-journées par semaine pour les 10 à 12 mois suivants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

- d'accepter de mettre en oeuvre une période de préfiguration du fonctionnement du Tiers-Lieu à partir de ce dispositif ;
- que Madame le Maire dépose une demande de soutien financier auprès de la CAF pour un montant de 10 000 € ;
- de confier à Madame le Maire le recrutement d'un animateur permettant l'ouverture du Tiers-Lieu de 2 à 3 demi-journées par semaine pour les 10 à 12 mois suivants.
- d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: marché de travaux Tiers-Lieu attribution lots menuiseries intérieures et extérieures - DE 2023\_22

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération 2022\_70 en date du 12 avril 2022 actant le choix des entreprises retenues pour l'aménagement d'un bâtiment en Tiers-Lieu, 2 lots ont été déclarés infructueux, faute de candidature :

**Lot n°5 - Menuiserie extérieures bois :**

Faute de candidature, ce lot est déclaré infructueux.

**Lot n°7 - Menuiserie intérieures bois- mobiliers :**

Faute de candidature, ce lot est déclaré infructueux.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131- 1 et 2 ;

**Vu** le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

**Vu** la délibération 2020\_119 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire précisant dans son point 1 que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à Madame le Maire [...] la délégation suivante : 1. De prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Vu** la délibération 2021\_51 du 10 juin 2021 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la salle polyvalente et d'un bâtiment en Tiers-Lieu au cabinet Périchon Jalicon ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'exécuter la prestation ci-dessous dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

**Considérant** qu'une procédure de consultation de gré à gré le 14 septembre 2022 aux entreprises suivantes sur la base de cahiers des charges modifiés :

- MCA LAZARO - 19 RUE DU TORPILLEUR SIROCCO - 63000 THIERS

- ENTREPRISE BERTIN ET FILS SARL - 35 RUE DES FRES LUMIERE - 63100 CLERMONT-FERRAND

- DELAVEST BOIS - LE GRUN DU VERT - 63930 AUGEROLLES

**Considérant** que plusieurs de ces opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti, c'est - à-dire le mercredi 5 octobre 2022 à 12h ;

**Considérant** qu'une analyse des offres, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'oeuvre cabinet Jalicon-Périchon en concertation avec Madame le Maire qui l'a approuvée le 9 février 2023 ;

**Considérant** que l'entreprise MCA LAZARO a été retenue pour :

- lot 5 : menuiseries intérieures bois / mobiliers : 42 308,72 € H.T. soit 50 770,46 € T.T.C.
- lot 7 : menuiseries extérieures bois : 30 965,05 € H.T. soit 37 162,86 € T.T.C.

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les offres de l'entreprise MCA LAZARO pour les lots lot 5 : menuiseries intérieures bois / mobiliers : 42 308,72 € H.T. soit 50 770,46 € T.T.C et lot 7 lot 7 : menuiseries extérieures bois : 30 965,05 € H.T. soit 37 162,86 € T.T.C.,
- **IMPUTE** cette dépense sur le compte 2313 du budget communal, opération 166, inventaire 2021/11.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: marché de travaux Tiers-Lieu avenants - DE 2023 23

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la Commission d'Appel d'Offres du 11 février 2022, le Conseil Municipal doit délibérer sur le choix des entreprises retenues pour l'aménagement d'un bâtiment en Tiers-Lieu.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131- 1 et 2 ;

**Vu** le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

**Vu** la délibération 2020\_119 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire précisant dans son point 1 que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à Madame le Maire [...] la délégation suivante : 1. De prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Vu** la délibération 2021\_51 du 10 juin 2021 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la salle polyvalente et d'un bâtiment en Tiers-Lieu au cabinet Périchon Jalicon ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'exécuter la prestation ci-dessous dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

**Considérant** qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, un avis d'appel public à la concurrence ont été publiés le 4 novembre 2021 pour un rendu des offres le 20 décembre 2021 ; appel public à la concurrence dont le rendu des offres a été prolongé par avis modificatif publié le 3 décembre 2021 repoussant le rendu des offres au 10 janvier 2022 ;

**Considérant** l'ouverture des plis le 11 février 2022 ;

**Considérant** que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

**Considérant** qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'oeuvre cabinet Jalicon-Périchon en concertation avec la Commission d'Appel d'Offres qui l'a approuvée le 11 février 2022 ;

**Considérant** les avenants suivants consécutifs à l'évolution des travaux et des imprévus techniques :

**. Lot n°2 - Gros oeuvre-VRD-Chanvre :**

ENTREPRISE SANCHEZ  
ZONE ARTISANALE DE CHEIRACTIVITE  
63450 TALLENDE  
Total : 140 846,43 € H.T.- Total 169 015,71 € T.T.C.

**avenant n°1 : date 5/12/2022**

montant H.T. : 14 892,20 €  
Montant total du marché : 155 738,63 € H.T. - Total 186 886,36 € T.T.C.

**avenant n°2 : date 27/02/2023**

montant H.T. : 6 085,88 €  
Montant total du marché : 161 824,51 € H.T. - Total 197 189,41 € T.T.C.

**. Lot n°4 - Charpente- Plancher bois-Couverture :**

CHARLES TAILLANDIER E.U.R.L.  
LE BOURG  
63930 LA RENAUDIE  
Total : 43 238,92 € H.T.- Total 51 886,70 € T.T.C.

**avenant n°1 : date 25/11/2022**

montant H.T. : - 9 051,69 €  
Montant total du marché : 34 187,23 € H.T. - Total 41 024,68 € T.T.C.

**. Lot n°9 - Revêtements de sols- Faïence :**

PATRICK CHASSAGNARD  
CARTECH  
14 BIS RUE DE LA MASSE  
63600 AMBERT  
Total : 47 755,08 € H.T.- Total 57 306,09 € T.T.C.

**avenant n°1 : date 28/11/2022**

montant H.T. : - 7 263,96 €  
Montant total du marché : 40 491,12 € H.T. - Total 48 589,34 € T.T.C.

**avenant n°2 : date 06/03/2022**

montant H.T. : - 3 386,71 €  
Montant total du marché : 37 104,41 € H.T. - Total TTC 44 525,29 € T.T.C.

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :  
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants de travaux d'aménagement du dit bâtiment en Tiers-Lieu relatifs à ces dossiers,

- **IMPUTE** cette dépense sur le compte 2313 du budget communal, opération 166, inventaire 2021/11.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: marché de travaux Tiers-Lieu avenants complétée - DE 2023 24

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la Commission d'Appel d'Offres du 11 février 2022, le Conseil Municipal doit délibérer sur le choix des entreprises retenues pour l'aménagement d'un bâtiment en Tiers-Lieu.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131- 1 et 2 ;

**Vu** le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

**Vu** la délibération 2020\_119 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire précisant dans son point 1 que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à Madame le Maire [...] la délégation suivante : 1. De prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Vu** la délibération 2021\_51 du 10 juin 2021 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la salle polyvalente et d'un bâtiment en Tiers-Lieu au cabinet Périchon Jalicon ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'exécuter la prestation ci-dessous dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

**Considérant** qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, un avis d'appel public à la concurrence pour les travaux du Tiers-Lieu ont été publiés le 4 novembre 2021 pour un rendu des offres le 20 décembre 2021 ; appel public à la concurrence dont le rendu des offres a été prolongé par avis modificatif publié le 3 décembre 2021 repoussant le rendu des offres au 10 janvier 2022 ;

**Considérant** l'ouverture des plis le 11 février 2022 ;

**Considérant** qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'oeuvre cabinet Jalicon-Périchon en concertation avec la Commission d'Appel d'Offres qui l'a approuvée le 11 février 2022 ;

**Considérant** la délibération 2022\_70 du 12 avril 2022 attribuant les lots du marché de travaux du Tiers-Lieu aux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;

**Considérant** les avenants suivants consécutifs à l'évolution des travaux et des imprévus techniques :

### . Lot n°2 - Gros oeuvre-VRD-Chanvre :

ENTREPRISE SANCHEZ

ZONE ARTISANALE DE CHEIRACTIVITE

63450 TALLENDE

Total : 140 846,43 € H.T.- Total 169 015,71 € T.T.C.

**avenant n°1 : date 5/12/2022**

montant H.T. : 14 892,20 €

Montant total du marché : 155 738,63 € H.T. - Total 186 886,36 € T.T.C.

**avenant n°2 : date 27/02/2023**

montant H.T. : 6 085,88 €

Montant total du marché : 161 824,51 € H.T. - Total 197 189,41 € T.T.C.

**. Lot n°4 - Charpente- Plancher bois-Couverture :**

CHARLES TAILLANDIER E.U.R.L.

LE BOURG

63930 LA RENAUDIE

Total : 43 238,92 € H.T.- Total 51 886,70 € T.T.C.

**avenant n°1 : date 25/11/2022**

montant H.T. : - 9 051,69 €

Montant total du marché : 34 187,23 € H.T. - Total 41 024,68 € T.T.C.

**. Lot n°9 - Revêtements de sols- Faïence :**

PATRICK CHASSAGNARD

CARTECH

14 BIS RUE DE LA MASSE

63600 AMBERT

Total : 47 755,08 € H.T.- Total 57 306,09 € T.T.C.

**avenant n°1 : date 28/11/2022**

montant H.T. : - 7 263,96 €

Montant total du marché : 40 491,12 € H.T. - Total 48 589,34 € T.T.C.

**avenant n°2 : date 06/03/2022**

montant H.T. : - 3 386,71 € Montant total du marché : 37 104,41 € H.T. - Total TTC 44 525,29 € T.T.C.

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants de travaux d'aménagement du dit bâtiment en Tiers-Lieu relatifs à ces dossiers,
- **IMPUTE** cette dépense sur le compte 2313 du budget communal, opération 166, inventaire 2021/11.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

